



CALCUL CARBURANT



Rappel des règles de calcul du carburant nécessaire au vol hors des abords de l'aérodrome de départ (voyage ou local).

- 1) **Délestage** : Temps de vol sans vent + Procédures Départ et Arrivée (pratiquement 5 mn chacune) +
- 2) **Réserve de route** : Corrections météo si connue ou 10% de TSV (si $V_e > 10$ Kt prendre V_e % de TSV) +
- 3) **Réserves réglementaires** (20 mn de jour ou 45 mn de nuit) +
- 4) **Dégagement** : *solution alternative* pour rejoindre un terrain à proximité au cas où le vol ne pourrait pas se dérouler comme prévu à destination. (RDA 2.3.2 - JO du 01/01/2007) +
- 5) **Marge acceptable de sécurité** (Conditions utilisation aéronefs & 5.6.3, Arrêté du 24/07/1991)
- 6) **Fonds de réservoir non utilisables.**

GRILLE ET PROCESSUS DE CALCUL DU CARBURANT

Durée calculée du vol en tenant compte du vent + + =	
Durée du vol sans vent ($T_{sv} = D \times F_b$) + 10% (ou + V_e %)	 mn
Procédures départ et arrivée (5 mn chacune) + + + + + = mn
Réserves réglementaires	(20 mn de jour ou 45 de nuit) mn
Dégagement (solution alternative) : ($D \times F_b$) + 10% mn
Marge acceptable de sécurité mn
TEMPS GLOBAL A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DU CARBURANT HORS DES ABORDS DE SON AÉRODROME DE DÉPART (VOYAGE OU LOCAL)	 mn

Consommation horaire : L / h , soit par minute : / 60 = L / mn

Quantité d'essence nécessaire au vol = Temps maxi de fonctionnement en mn x consommation à la minute.
 mn X L / mn = Litres

Essence nécessaire + Fonds de réservoir non utilisable = Quantité d'essence à emporter
 Soit : L + L = Litres

Vérification carburant avant départ :

Essence présente au départ - Quantité à emporter = Marge
 L - L = Litres

En complément pour devis de masse :

- Densité de l'essence = 0,72 kg / L.
- Poids d'essence embarqué = L x 0,72 = Kg

